

Zeitschrift:	Bulletin de l'Association suisse des électriciens
Herausgeber:	Association suisse des électriciens
Band:	50 (1959)
Heft:	20
Rubrik:	Production et distribution d'énergie : les pages de l'UCS

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Production et distribution d'énergie

Les pages de l'UCS

Allocution

prononcée par M. P. Payot, président de l'UCS, à l'Assemblée générale du 29 août 1959 à St-Moritz

Avant d'ouvrir notre 68^e Assemblée générale, je désire tout d'abord souhaiter à nos hôtes et à vous tous, mes chers collègues, la plus cordiale bienvenue en Engadine: «Sajas bainvgnieus in Engiadina».

Etant donné que nous sommes tous membres de l'ASE et que nos hôtes sont aussi les siens, ce sera mon collègue, M. *Puppikofer*, président de l'ASE, qui aura le plaisir et l'honneur de les saluer et de remercier tous ceux qui ont contribué à la réussite de ces journées. Vous me permettrez néanmoins, très brièvement, de faire quelques exceptions.

En particulier, je voudrais saluer M. *Cahannes*, conseiller d'Etat. Le Canton des Grisons est l'un des châteaux-d'eau de la Suisse, et ses rivières représentent une part importante de ses ressources naturelles. Il n'est que juste et équitable que son peuple laborieux puisse bénéficier des avantages financiers et économiques de leur utilisation rationnelle.

Je salue ensuite MM. R. *Sommer*, syndic, et E. *Ulli*, président du Conseil communal de St-Moritz. Quand on parle de St-Moritz, nous nous rappelons les belles heures de vacances d'été et d'hiver, où le soleil n'est pas seulement un ornement du prospectus publicitaire, mais a laissé des marques durables sur notre peau. Mais St-Moritz est plus que cela. Dès l'antiquité, ses sources ont apporté la guérison et le soulagement à bien des malades; et dans notre ère industrielle, c'est très tôt qu'on a compris ici qu'il existait une autre utilisation des eaux: pour en faire de l'énergie. En effet, il y a plus de 80 ans — puisque c'était à Noël 1878 — que pour la première fois la lumière électrique éclairait l'hôtel Kulm sous l'impulsion de M. Jean Badrutt. C'était à ma connaissance la première usine hydroélectrique de Suisse, dont la turbine actionnait une petite dynamo à courant continu. A notre époque où nous jonglons avec les centaines de millions, permettez-moi de rappeler que cette usine coûta fr. 11 000.—.

Je salue également M. *Keller*, directeur du Service de l'Electricité de St-Moritz, que j'aimerais remercier de l'article paru dans le Bulletin, ainsi que de l'organisation sur place et de la petite surprise qui nous est réservée.

Enfin, vous aurez après-demain le choix entre des visites techniques variées dans un magnifique paysage. Je voudrais d'avance en remercier les Sociétés organisatrices, soit:

la S. A. des Forces Motrices Grisonnes, Klosters: les Usines de Brusio S. A., Poschiavo, représentées par M. *Rickenbach*, directeur; les Forces Motrices de l'Engadine S. A., Zernez, représentées par M. *Philippin*, directeur; le Service de l'Electricité de la Ville de Zurich, représenté par mon «grand-père» — mon grand-père en tant que président de l'UCS —, M. *Frymann*, directeur.

Je ne voudrais pas manquer de saluer la présence de mon cher collègue, M. *Puppikofer*, président de l'ASE et président de la Commission d'administration de l'ASE et de l'UCS. Même si sa modestie devait en souffrir, je voudrais lui dire combien j'ai apprécié sa façon de présider le Comité de l'ASE, malgré le peu temps pendant lequel j'ai eu le plaisir d'en faire partie. Je lui suis aussi particulièrement reconnaissant des efforts qu'il a déployés pour rechercher une solution loyale et équitable pour déterminer les relations entre nos deux Associations. Il a certainement contribué à la formule dont nous discuterons sous chiffre 8 de l'ordre du jour, et qui paraît présenter les plus grandes garanties possibles pour un travail efficace et sans heurts entre les deux Associations.

Je tiens à saluer aussi M. le Dr *Schlatter*, chef du Service du contentieux et secrétariat du Département fédéral des postes et chemins de fer, et M. *Lusser*, ingénieur, directeur de l'Office fédéral de l'économie électrique depuis sa fondation en 1930, avec qui nous entretenons les meilleures relations.

Permettez-moi d'adresser un salut particulier à nos hôtes étrangers, à M. le professeur Dr *Strahringer*, président de la «Vereinigung Deutscher Elektrizitätswerke», et à notre cher ami, M. *Chalmey*, le toujours dévoué secrétaire général de l'UNIPEDE, que nous avons le grand plaisir de revoir en Suisse après le magnifique congrès de l'année passée.

J'ai aussi le plaisir de saluer les délégués d'associations amies. M. *Lehner*, directeur de l'Electro-diffusion, M. *Töndury*, directeur de l'Association Suisse pour l'Aménagement des Eaux, et M. le Dr *Steiner*, vice-président de l'Union Suisse des Consommateurs d'Energie.

Depuis quelques années, sous l'influence du président de notre Commission d'information, M. le Dr *Wanner*, nous avons pris l'habitude de resserrer nos liens avec la presse. Cette année encore, nous avons

eu le plaisir de rencontrer Messieurs les journalistes et de pouvoir discuter avec eux, en toute franchise et en toute liberté, quelques-uns de nos problèmes actuels. Je voudrais saisir cette occasion de remercier les journalistes qui n'ont pas craint de faire le long voyage jusqu'à St-Moritz, et de les assurer que nous ferons tout pour leur faciliter la tâche d'informer et d'éclairer loyalement l'opinion publique.

Après cette première année de présidence, je me rend mieux compte de la somme de temps et de travail qu'il est nécessaire d'y consacrer. C'est donc pour moi un devoir élémentaire de remercier encore notre ancien président, M. *Aeschimann*, de la compétence et du dévouement avec lesquels il a dirigé les affaires de notre Union de 1954 à 1958. Sans vouloir revenir sur son activité, au sujet de laquelle nous aurons l'occasion très prochainement de l'applaudir, je lui suis surtout reconnaissant de m'avoir laissé une Union bien organisée et des finances en parfaite santé.

J'ai été frappé par le nombre et par la variété des questions qui doivent être résolues et par la somme de bonne volonté et de connaissances manifestées par ceux qui s'en occupent. Mes collègues du Comité et tous ceux d'entre vous, Messieurs, qui se dévouent au sein de nos diverses Commissions ont aussi droit à la reconnaissance de tous. Parmi les principales questions étudiées en 1959, j'aimerais rapidement citer :

La Commission des tarifs (président M. *Savoie*) suit attentivement l'évolution du coût de l'électricité et des facteurs susceptibles de l'influencer. Sur la base de ses recommandations, nombre d'entreprises ont déjà procédé, ou procèdent actuellement, non seulement à une correction des prix, mais aussi à une refonte de leur édifice tarifaire pour l'adapter à la situation actuelle. Cette adaption des tarifs s'impose pour sauvegarder l'équilibre budgétaire des entreprises et pour procurer à celles-ci les moyens dont elles ont besoin pour financer les installations nouvelles en complément des sommes que le marché des capitaux peut mettre à leur disposition. La Commission des tarifs a établi des «contrats-types» pour les fournitures en dehors des tarifs normaux et, poursuivant ses études sur les tarifs à compteur unique, a constaté que la forme de tarif binôme qu'elle recommande a fait ses preuves, de sorte qu'il n'y a aucune raison de l'abandonner.

La Commission pour les questions de personnel (président M. *Bitterli*) a continué de suivre attentivement le développement du coût de la vie et de la question de la durée du travail. A la fin de 1958, l'UCS a adressé à ses membres des recommandations concernant la réduction de la durée hebdomaire du travail. Quant au coût de la vie, grâce à une certaine stabilité qui ne s'était pas produite depuis longtemps, il n'a pas été nécessaire d'émettre de nouvelles recommandations au sujet de la compensation du renchérissement. De l'activité de la Commission et de ses groupes de travail on peut encore signaler: les travaux préliminaires pour la rédaction de nouveaux règlements-types pour le personnel, la mise au point d'un rapport sur la formation du personnel des

entreprises d'électricité, la formation de dessinateurs-électriciens et les allocations de renchérissement pour le personnel retraité.

La Commission pour les questions d'assurance (président M. le Dr *Zihlmann*) a poursuivi les pourparlers avec les compagnies d'assurance au sujet de la révision du contrat de préférence concernant l'assurance contre le bris de machines. Ces pourparlers ont heureusement abouti, et un nouveau contrat a pu être passé, qui est sous plusieurs points plus favorable que l'ancien. Vers la fin de l'année, des pourparlers furent entrepris avec les assureurs pour la révision du contrat collectif concernant l'assurance responsabilité civile et accidents. La Commission a traité également des questions d'assurance contre les incendies, le chômage des machines et la maladie.

La Commission pour les questions juridiques (président M. le Dr *Funk*) a pris position au sujet du projet de Loi fédérale concernant l'utilisation pacifique de l'énergie atomique et la protection contre les radiations. Elle a constaté avec satisfaction qu'il a été tenu compte de la majorité des vœux que nous avions exprimés dans nos deux requêtes en 1957. Elle a donc renoncé à présenter une nouvelle requête. La Commission s'est exprimée, à l'intention du département fédéral compétent, à propos du projet de Loi fédérale sur les routes nationales et s'est fait orienter au sujet de la législation en préparation sur les cartels. La Commission a chargé un groupe de spécialistes de l'étude de questions relatives aux indemnités pour droits de passage de lignes électriques.

La Commission pour les questions d'information (président M. Dr *Wanner*) s'est occupée de différentes mesures concernant l'information du public. Pour montrer à notre population l'importance de l'économie électrique et des problèmes qu'elle pose, la Commission envisage d'organiser l'année prochaine une «semaine de l'énergie». Au début de 1959 eut lieu un nouvel échange de vues avec les rédacteurs en chef de nos grands quotidiens; ce matin même une rencontre a été organisée avec les représentants de la presse quotidienne et technique.

La Commission pour les questions de commande à distance des réseaux (président M. *Roesgen*) a repris ses travaux au cours de 1958 et constaté, par une enquête, que la diffusion des installations de télécommande centralisée avait fait d'énormes progrès ces dernières années. Elle s'occupe actuellement de revoir les recommandations qu'elle avait établies il y a quelques années au sujet de ces installations.

La Commission pour les journées de discussions sur les questions d'exploitation (président M. *Schaad*) a organisé deux journées de discussions en 1958, la première sur les «problèmes d'organisation concernant le matériel et l'appareillage électrique» et la seconde, avec démonstrations, sur «la protection et la lutte contre les incendies dans les entreprises d'électricité». Cette année, elle a déjà organisé une première réunion dont le thème était «la construction des lignes aériennes et souterraines». La très forte fréquentation de ces assemblées, qu'elles soient

bilingues ou séparées suivant les langues, témoigne de la faveur croissante dont jouit cette institution parmi les exploitants.

La Commission pour l'étude des procédés d'imprégnation et de traitement ultérieur des poteaux de bois (président *M. Carlo*) a fortement poussé ses travaux. Les essais avec un nouvel sel — qu'on peut obtenir sous le nom de sel UA-réforme — se sont avérés favorables sous tous les aspects, de sorte qu'on peut envisager, pour un avenir rapproché, le remplacement du sulfate de cuivre par ce nouveau sel. Cette année, quelques imprégnateurs ont déjà adopté le nouveau procédé. La Commission prévoit d'organiser cet automne une assemblée des principaux utilisateurs de poteaux, afin d'y rapporter sur les travaux qu'elle a effectués jusqu'à présent.

La Commission pour les questions de compteurs (président *M. Schmid*) a collaboré très activement à la révision de l'Ordonnance fédérale concernant la vérification des compteurs d'électricité. En se basant sur des études très approfondies, elle s'est efforcée avec succès de ramener à un taux acceptable l'augmentation proposée des taxes de vérification.

La Délégation pour la Section des Achats (président *M. Schaad*) est l'organe directeur de cette institution, qui est annexée au secrétariat. Elle s'est occupée à diverses reprises du renouvellement de contrats de fourniture de matériel, en particulier pour les fils isolés et les câbles sous plomb isolés au caoutchouc. Elle a présidé aussi à la conclusion de contrats avec les fournisseurs de réfrigérateurs. Finalement, après de longs pourparlers, elle a réussi à conclure un contrat concernant la fourniture d'appareils électrothermiques. Dans le cadre des différents contrats passés avec les fournisseurs, les achats des membres de l'UCS ont atteint en 1958 la somme de près 15 millions de francs.

Enfin je n'aurai garde d'oublier notre *Secrétariat*. En plus de ses tâches administratives courantes, il lui incombe de donner à nos membres des renseignements et conseils dans tous les domaines: organisation générale, tarification, jurisprudence, assurances, questions de personnel, achat de matériel, etc. Le secrétariat devient de plus en plus un centre d'information qui rassemble les expériences des membres pour en faire profiter ceux qui en ont besoin. Ce faisant, il lui est indispensable de procéder de temps en temps à des enquêtes. Je sais que ces enquêtes ne sont pas toujours agréables, parce qu'elles causent un surplus de travail aux membres, mais je puis vous assurer que le secrétariat se limite au strict nécessaire et qu'il est toujours reconnaissant envers ceux qui répondent consciencieusement à ses questions, pour le plus grand bien de la collectivité.

Je vous cite rapidement quelques activités spéciales du secrétariat:

— L'organisation de cours d'instruction sur les tarifs. Ces cours, d'une durée de trois jours, ont groupé jusqu'à présent 114 participants en quatre sessions. L'intérêt ne s'est pas relâché, témoign les 50 inscriptions dont il n'a pas encore pu être tenu compte et qui rendront nécessaires encore au moins deux sessions.

— La collaboration aux études de tarifs des entreprises, particulièrement ces derniers temps. Plus de cinquante entreprises ont déjà profité de conseils de nos spécialistes.

— La préparation des journées de discussions exige chaque fois un important travail d'organisation.

— En matière d'information également, le secrétariat a développé une forte activité. C'est lui qui a réalisé, en partie en collaboration avec l'Electrodiffusion, les expositions thématiques fort remarquées à Aarau, Berne (lors de la BEA), St-Gall (à l'occasion de l'OLMA) en 1958 et à Coire ce printemps. Ces expositions ont eu un grand succès et ont contribué à développer la compréhension du public pour les problèmes de l'économie électrique.

— N'oublions pas ici la part active et utile pour tous que prend le secrétariat aux travaux d'organismes internationaux tels que l'UNIPEDE et l'OECE. *M. Froelich* préside le «Comité d'Etudes des Statistiques» de l'UNIPEDE, dont le sous-comité de «l'Analyse des Courbes de Charge» est présidé par *M. Morel*. Celui-ci s'est en outre vu confier tout récemment la présidence du groupe d'experts de la tarification à l'OECE.

— Je voudrais citer, enfin, la rédaction des «Pages de l'UCS» et faire appel à ce sujet à la bonne volonté des centrales pour qu'elles soutiennent la rédaction par des articles et communiqués émanant de l'exploitation.

— Durant l'année écoulée, la préparation du Congrès de l'UNIPEDE a surchargé passablement tous les services du secrétariat. La brochure en trois langues sur l'économie électrique suisse, publiée à cette occasion, est également pour sa plus grande partie l'œuvre du secrétariat. Je tiens à rappeler ici que cet opuscule a été diffusé à près de 5000 exemplaires, et qu'il a partout trouvé l'accueil le plus favorable.

J'ai encore, Messieurs, un pénible devoir à remplir. Si c'est à l'Assemblée de l'ASE, dont nous faisons partie en tant que personnes physiques, d'évoquer la mémoire de nos collègues disparus, je pense cependant que nous devons ici rappeler les deuils récents qui ont frappé notre Union:

M. G. Cardinaux, chef du bureau technique des EFF, Fribourg;

M. A. Meyer, ancien sous-directeur de la NOK, Baden;

M. B. Rey, sous-directeur de l'Elektra Birseck, Münchenstein;

et M. Dr A. Linder, président du conseil d'administration des CKW, des Forces Motrices de Wassen, des Forces Motrices de Laufenbourg, vice-président et membre du conseil d'administration d'autres entreprises électriques.

Je vous prie, Messieurs, de bien vouloir vous lever pour honorer leur mémoire.

Il semble que l'usage veut que le Président traite un sujet d'actualité lors de l'Assemblée annuelle.

Ceux-ci ne manquent pas, et j'en ai déjà effleuré quelques-uns en parlant de l'activité des commissions: financement des installations nouvelles — adaptation des tarifs — énergie nucléaire — éclairage des autoroutes, etc. La situation générale au point de vue de l'économie électrique est traitée dans le rapport de gestion présenté par le Comité.

Je me limiterais, pour ne pas abuser de votre patience, à une question qui préoccupe nos milieux.

On cherche ces tous derniers temps, de deux côtés différents et dans des buts également différents, avec une certaine insistance, d'imposer à l'économie électrique une planification plus poussée. Ce sont d'une part les milieux de la protection de la nature et des sites qui exigent d'établir un ordre chronologique et géographique pour les usines restant à construire et qui postulent à cette occasion un catalogue des réserves naturelles qu'il faut absolument respecter.

Ces milieux ont déjà commencé à dresser un tel cadastre, sans prendre aucun contact avec les représentants de l'économie générale et de la technique. Il serait pourtant préférable de collaborer dès le début, au lieu de procéder en grand secret, obligeant ainsi les milieux touchés à faire valoir en public leurs légitimes intérêts. Je tiens à rappeler ici ce que M. Sigg a dit tout récemment à l'assemblée de l'Electrodiffusion à Zermatt:

«Il ne peut s'agir de faire de notre pays une sorte de musée du patrimoine. Parce que notre peuple veut et doit vivre dans ce pays, il doit aussi prendre part au progrès technique, que celui-ci soit rapide ou pas.»

L'interpellation déposée par M. Schaller, conseiller national, et 22 co-signataires tend également à la planification, bien que d'une façon un peu différente. Cette interpellation vise la création d'un Office fédéral de l'économie de l'énergie, qui aurait à traiter les problèmes et tâches de l'économie de l'énergie sur le plan national. Elle implique l'attribution de nouvelles compétences à la Confédération, au détriment des Cantons et communes, ainsi que de l'économie privée, passant sous silence le fait qu'aujourd'hui déjà plus de trois quarts des entreprises

d'électricité sont aux mains des Cantons et des communes.

Des explications qui l'accompagnent, il ressort que cette initiative politique cherche en premier lieu à défendre notre pays contre une trop forte dépendance des combustibles et carburants liquides importés. Elle veut, de plus, lutter contre une dévaluation — qu'elle craint à tort peut-être — du capital national investi dans la navigation sur le Rhin et dans les chemins de fer.

Cette initiative montre que ses signataires croient en la nécessité d'étendre encore les compétences de la Confédération en matière économique et sont persuadés du succès de mesures dirigistes de la Confédération; cela ne peut pas laisser indifférentes les entreprises d'électricité. Jusqu'à présent, ces entreprises et leurs abonnés n'ont pas fait de mauvaises expériences avec le système actuel, exempt ou presque de prescriptions fédérales. Une certaine concurrence entre les entreprises s'avère favorable, non seulement au sujet des tarifs et du service des abonnés, mais aussi quant aux efforts en vue d'assurer techniquement la fourniture à tous les clients. C'est pourquoi, même à l'avenir, les entreprises d'électricité n'attendent aucune amélioration d'une ingérence plus marquée de la Confédération et d'une économie énergétique dirigée par la Confédération. La création d'un Office fédéral de l'économie de l'énergie porte en elle le germe d'une intervention de plus en plus forte dans le comportement économique des centrales. Il est dangereux de confier sans nécessité une nouvelle tâche à la Confédération et de lui imposer un rôle d'arbitre dans la concurrence entre les différentes formes d'énergie. Il semble que la préparation de mesures d'économie de guerre devrait suffire dans ce domaine.

Nous sommes persuadés qu'il est possible de réaliser, sans inflation de l'appareil déjà existant d'offices fédéraux et de commissions d'experts, les excellentes idées et intentions qui ont sans doute conduit à l'interpellation Schaller.

Messieurs, après ces mots d'introduction, je déclare ouverte la 60^e Assemblée générale (ordinaire) de notre Union.

Communications des organes de l'UCS

Procès-verbal

de la 68^e Assemblée générale (ord.) de l'UCS
le samedi 29 août 1959, 16 h 00
à l'Embassy de l'hôtel Palace, à St-Moritz

Le président, M. P. Payot, Administrateur délégué et directeur technique de la Société Romande d'Électricité, Clarens, souhaite la bienvenue en Engadine aux invités de l'UCS et à ses collègues. Après l'ouverture de «Tannhäuser» de R. Wagner, brillamment jouée par l'orchestre de la Société de Développement, il remercie les musiciens et la dite Société de cette agréable surprise.

S'adressant ensuite aux participants de langue française, il résume brièvement le discours qu'il va prononcer en alle-

mand. Cette allocution est reproduite dans le présent numéro du Bulletin ASE (p. 997...1000).

Passant à l'ordre du jour le président déclare ouverte, à 16 h 40, la 68^e Assemblée générale de l'ASE. Il constate que l'Assemblée générale a été convoquée conformément aux statuts par publication dans le Bulletin de l'ASE, pages de l'UCS, n° 16, du 1^{er} août 1959. Dans ce numéro ont paru l'ordre du jour, les propositions du Comité, les compte et bilan de l'UCS, les compte, bilan et rapport de la Section des achats, et le rapport des contrôleurs des comptes. D'autre part, le rapport du Comité de l'UCS à l'Assemblée générale sur l'exercice 1958 a paru dans le Bulletin de l'ASE, pages de l'UCS, n° 17, du 15 août 1959.

Aucune observation n'est formulée à propos de l'ordre du jour et le scrutin secret n'est demandé pour aucun des points de celui-ci.

N° 1:

Désignation du secrétaire de la séance et nomination de deux scrutateurs

M. C. Morel du secrétariat de l'UCS est nommé secrétaire de la présente assemblée et MM. U. Keller (Service de l'Électricité de St-Moritz) et H. Wüger (Entreprises électriques du Canton de Zurich) sont nommés scrutateurs.

N° 2:

Procès-verbal de la 67^e Assemblée générale du 13 septembre 1958 à St-Gall

Le procès-verbal de la 67^e Assemblée générale du 13 septembre 1958 à St-Gall (publié dans le Bulletin de l'ASE, pages de l'UCS, n° 21, du 10 novembre 1958) est adopté.

N° 3:

Rapports du Comité et de la Section des achats de l'UCS sur l'exercice 1958

Le rapport du Comité de l'UCS et celui de la Section des achats sur l'exercice 1958 sont approuvés.

N° 4:

Compte de l'UCS pour l'exercice 1958; compte de la Section des achats pour l'exercice 1958; rapport des contrôleurs des comptes

Le président constate que les comptes présentés, celui de l'Union et celui de la Section des achats, bouclent favorablement. Grâce à cela il a été possible, pour la première fois depuis plusieurs années, de mettre quelque chose de côté en vue des tâches futures de notre Union. Le bilan de l'Union a retrouvé son volume normal après liquidation du Congrès de l'UNIPEDE, dont le financement avait provoqué l'année précédente des sommes plus élevées.

Le rapport des contrôleurs des comptes a paru dans le Bulletin ASE 1959, n° 16. Les réviseurs, MM. Jaeklin et Sadis, que le président remercie, proposent d'approuver les comptes et d'en donner décharge aux organes responsables.

L'Assemblée générale prend connaissance de ces explications et décide, conformément aux propositions du Comité:

- a) Les comptes de l'UCS pour 1958 et le bilan au 31 décembre 1958 sont *approuvés*.
- b) L'excédent des recettes de fr. 9636.87 est reporté à compte nouveau.
- c) Les comptes de la Section des achats pour 1958 et le bilan au 31 décembre 1958 sont *approuvés*.
- d) L'excédent des recettes de fr. 1942.98 est reporté à compte nouveau.
- e) Décharge est donnée aux organes responsables de l'Union.

N° 5:

Fixation des cotisations des membres pour 1960 selon l'art. 7 des statuts

Les cotisations des membres pour 1960 sont, comme pour l'année précédente, fixées conformément à l'art. 7 des statuts; la cotisation comprend deux parties A et B, dont l'une (A) dépend du capital investi, l'autre (B) du mouvement d'énergie durant le dernier exercice, et ceci d'après la clé au tableau I dans le Bulletin ASE 1959, n° 16, page 814.

Pour les entreprises à partenaires, la part dépendant du mouvement d'énergie est basée sur l'échelon immédiatement inférieur à celui qui correspond à leur mouvement d'énergie effectif.

La catégorie qui représente en même temps le nombre des voix à l'Assemblée générale ressort du tableau II, publié dans le Bulletin ASE 1959, n° 16, page 814.

N° 6:

Budget de l'UCS pour 1960; budget de la Section des achats pour 1960

Le budget pour 1960 tient compte des résultats de l'exercice 1958. Les recettes de la Section des achats seront plus faibles en 1960, parce que pour améliorer encore les condi-

tions accordées aux membres de l'Union, la Section des achats a renoncé, lors de la conclusion de nouveaux contrats, à une partie des sommes qui lui reviennent.

Le budget de l'UCS pour 1960 et le budget de la Section des achats pour 1960 sont *approuvés*.

N° 7:

Rapport et comptes du Bureau commun d'administration de l'ASE et de l'UCS pour l'exercice 1958

Le rapport signale que, par suite de l'introduction d'un nouveau plan comptable dans la comptabilité de l'ASE, il n'est plus possible d'en extraire le compte du Bureau commun, tel qu'il se présentait jusqu'à présent. Si l'on reconstitue ce compte de l'Administration commune en prélevant les charges correspondantes des nouvelles sections du compte de l'ASE, on constate que le total des dépenses a diminué de fr. 14 000.— par rapport à l'exercice précédent et au budget 1958.

Après cette constatation l'Assemblée générale prend connaissance du rapport du Bureau commun d'administration de l'ASE et de l'UCS pour l'exercice 1958, approuvé par la Commission d'administration.

N° 8:

Nouvel accord entre l'ASE et l'UCS au sujet de leurs relations réciproques

Dans son discours prononcé lors de la dernière assemblée générale à St-Gall, M. Aeschimann a signalé la dénonciation par l'ASE du contrat qui lie les deux associations depuis le 1^{er} janvier 1956, dans le but de rendre encore plus claire, par de légères modifications, les rapports de collaboration amicale. Depuis lors, une commission formée de représentants des deux associations a élaboré le nouveau texte de convention qui vous est soumis aujourd'hui pour ratification, après qu'il ait été approuvé par les deux comités et par la commission d'administration. Ce texte résulte d'une très longue série de séances dont la première remonte déjà à 1957. Le premier projet a été plusieurs fois remanié, et celui qui vous est proposé est le sixième.

N'oublions pas que l'ASE, datant de 1889 et l'UCS de 1895, ont été fondées en grande partie par les mêmes hommes et se complètent mutuellement. L'ASE est une Association dont le but est de favoriser le développement de l'électrotechnique en Suisse et de défendre les intérêts communs de ses membres. Ses tendances sont exclusivement d'intérêt public et elle ne poursuit aucun but lucratif. Une de ses tâches principales est l'établissement de normes, prescriptions et règlements se rapportant au domaine de l'électrotechnique. Une autre tâche importante, exécutée en partie par ordre du Conseil fédéral, est le contrôle du matériel des installations, non seulement au point de vue des garanties de fabrication, mais aussi de la sécurité des usagers. C'est de cette tâche que naquirent les Institutions de Contrôle.

L'UCS a pour but de favoriser le développement des entreprises d'électricité en Suisse et de défendre les intérêts communs de ses membres. Ses buts se rapprochent de ceux de l'ASE, mais concernent un groupement particulier de l'économie électrique suisse, le groupement des centrales d'électricité.

La nouvelle convention fixe tout d'abord les domaines d'activité réciproques des deux associations. Elle précise ensuite que, pour renforcer le contact, quatre membres au moins du Comité de l'ASE doivent être choisis dans les milieux des entreprises d'électricité, et que le Comité de l'UCS a le droit de désigner deux de ceux-ci comme ses représentants, dont l'un devrait faire partie du Comité de l'UCS. Les commissions communes de l'ASE sont maintenues, mais attribuées administrativement, selon leurs domaines d'activité, à l'une ou l'autre des associations, qui en assume les frais. Selon l'annexe à la convention, seule la commission des installations intérieures fit exception. Malgré que cette commission soit désormais attribuée à l'ASE, l'UCS, pour souligner l'importance qu'elle attache à ses travaux, s'est déclarée d'accord d'en supporter la moitié des frais effectifs.

Finalement, la convention règle aussi la publication du Bulletin. La formule proposée, résultat d'une étude appro-

fondie, tient compte des intérêts des deux partenaires en matière de publicité. Les «Pages de l'UCS», qui ont fait leur preuve et qui jusqu'à présent n'ont jamais manqué de matière, doivent nous permettre de renoncer aussi longtemps que possible à un périodique propre. Les deux Associations se partagent le résultat financier du Bulletin dans la mesure du nombre de pages occupées par chacune. L'ancien contrat avec l'imprimeur (la «Fabag») est remplacé par deux contrats distincts, l'un concernant l'impression et l'autre l'édition et la régie des annonces. Cela permet de mieux juger de la situation financière en vue de la répartition des charges et des bénéfices. La coordination au sein de la rédaction est assurée et les deux représentants de l'ASE et de l'UCS dans la nouvelle commission du Bulletin (MM. Prof. Weber et D^r Wanner) sont fermement décidés d'améliorer peu à peu la typographie et la présentation graphique du Bulletin.

Après cette introduction du président, la nouvelle convention entre l'ASE et l'UCS concernant leurs relations réciproques est *approuvée* par l'assemblée.

N^o 9:

Rapport du Comité Suisse de l'Eclairage (CSE) pour l'exercice 1958

L'Assemblée générale prend connaissance du rapport du Comité Suisse de l'Eclairage pour 1958, ainsi que du budget pour 1960.

N^o 10:

Nominations statutaires a) Election de 5 membres du Comité

MM. Binkert, Aemmer, Luthy et Savoie, dont le mandat triennal est expiré, sont rééligibles pour une nouvelle durée de 3 ans.

Sur la proposition du *président*, l'Assemblée confirme MM. *Binkert, Aemmer, Luthy et Savoie* par acclamations pour une nouvelle période de 3 ans.

M. *Berner*, qui a fait partie du Comité pendant 9 ans, n'est plus rééligible. Le président le remercie en les termes suivants: «Ses hautes qualités professionnelles et son caractère conciliant lui ont valu l'estime de tous ceux qui furent appelés à travailler avec lui. L'Union des Centrales Suisses d'électricité lui exprime ses remerciements pour les services rendus comme membre du Comité et de son bureau et lui souhaite de pouvoir encore longtemps faire profiter notre économie électrique et également l'UCS de sa grande expérience.»

Pour succéder à M. *Berner*, l'Assemblée élit par acclamations M. *Rosenthaler*, Directeur du Service de l'Electricité de Bâle, comme membre du Comité.

b) Election de 2 contrôleurs des comptes et de leurs suppléants

L'Assemblée élit à l'unanimité MM. H. Jaecklin, de Berne, et U. Sadis, de Lugano, comme contrôleurs et MM. J. Ackermann, de Fribourg, et A. Strehler, de St-Gall, comme suppléants.

N^o 11:

Choix du lieu de la prochaine Assemblée générale

La Commission d'administration de l'ASE et de l'UCS n'a pas reçu d'invitation pour la prochaine assemblée, qui sera une petite assemblée. Les Comités de l'ASE et de l'UCS sont chargés de choisir le lieu de la prochaine assemblée générale¹⁾.

N^o 12:

Divers; propositions des membres (art. 11 des statuts)

Le Comité n'a pas de propositions à formuler. Aucune proposition n'a été présentée par écrit par les membres, et personne ne demande la parole sur ce point de l'ordre du jour.

Le *président* exprime ses remerciements aux participants et déclare l'Assemblée générale close à 17 h 25.

¹⁾ Lors de l'Assemblée générale de l'ASE qui avait lieu le 30 août 1959, il a été communiqué que, entre temps, une invitation est parvenue de tenir la prochaine petite assemblée générale à Locarno.

Autorisation d'installer pour les fabricants d'installations spéciales

Nous donnons ci-dessous la liste des firmes qui se sont annoncées jusqu'ici comme désirant obtenir une «autorisation d'installer pour les fabricants d'installations spéciales» (voir Bull. ASE, t. 45 (1954), n^o 2, p. 49), et à qui l'UCS a, au nom des entreprises qui lui en ont donné le pouvoir, octroyé une telle autorisation:

Pour installations d'ascenseurs:

Schindler & Cie. AG, Aufzüge- und Elektromotorenfabrik, Lucerne, et ses filiales:

LUAG Lift-Unterhalt AG, Bâle
Schindler Aufzüge und Motoren AG, Berne
Ascenseurs et Moteurs «Schindler» Haubrige & Cie, Lausanne
Schindler Aufzüge- und Motorenfabrik AG, St-Gall
Schindler Aufzug- und Uto-Kran-Fabrik AG, Zurich

Schweizerische Wagons- und Aufzügefabrik AG, Schlieren
A. K. Gebauer, Spezialfirma für Aufzüge, Zurich
August Lerch, Aufzügefabrik, Zurich
Gebr. Meier, Elektromotorenfabrik AG, Zurich

Pour éclairages scéniques:

W. Zimmermann, Spezialfirma für Theater- und Effektheleuchtmungen, Erlenbach (ZH)
Gebr. M. & A. Eberhard, Bühnenbau, Weesen

Pour installations à tubes à décharge lumineux à haute tension:

Arthur Heiz, Schriftenmalerei und Lichtreklamen, Aarau
Bögli & Kuhn, Lichtreklamen, Spezialfirma für Neon-Anlagen, Berne

LUMA-NEON, Alfred Wey, Berne
WESTINGHOUSE, Bremsen und Signal Gesellschaft AG, Berne

BIENNA-NEON, Schenkel & Saner, Biel
SCRIPTA-NEON, Neon Lichtreklamen, Biel
VETTER-ELEKTRO, Ennetbaden
Atelier MEX, Publicité, Décoration, Lausanne
ORVIC S. A., Installations d'enseignes et d'éclairage Néon, Lausanne

P. Peneveyre, Enseignes, Eclairages, Lausanne
Thomas Clavadetscher, Lichtreklamen, Lucerne
NEON-STUTZ, Leuchtröhrenfabrikation, Neon-Lichtreklamen, Lucerne

Volet S. A., Enseignes, Décoration Néon, Prilly-Lausanne
Lichttechnik LTZ, Rüschlikon (ZH)
E. Siegrist, Schriftenmalerei und Lichtreklamen, Thun
Walter Isler, Lichttechnische Anlagen, Zurich
JKA-NEON, W. Fleig, Zurich
Neon-Kunz GmbH, Lichtreklamen, Zurich
NEON-LICHT AG, Zurich
NEON-WUETHRICH, Beleuchtungen aller Art, Zurich
Gebr. Reichert Söhne, Leuchtröhrenfabrik, Zurich
ROVO AG, Lichtreklamen und Beleuchtungen, Zurich

Pour signaux routiers lumineux:

Labico AG, Schweizerische Leuchtwegweiser-Unternehmung, Zurich

Pour installations diverses:

Louis Stuber, Elektro-Ingenieur, Kirchberg (BE)
Cerberus GmbH, Werk für Elektrotechnik, Männedorf
Franz Rittmeyer AG, Apparatebau für Wasserwirtschaft, Zoug
W. M. Schalch, Ingenieurbureau für Elektrotechnik, Zurich
Standard Telephon und Radio AG, Zurich

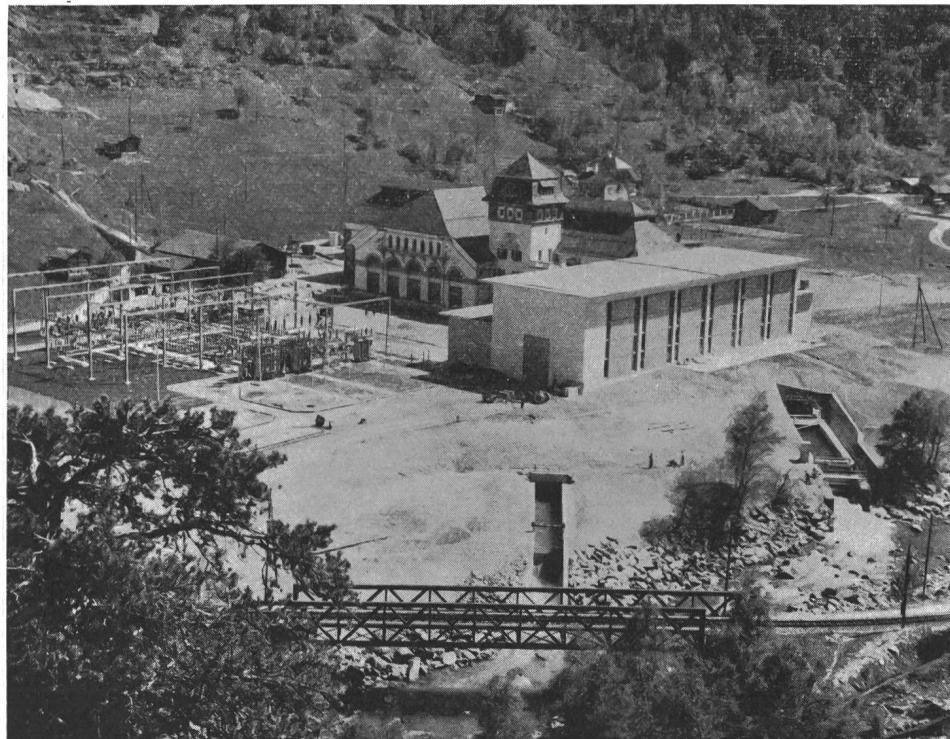
Si d'autres firmes désirent obtenir aussi une «Autorisation d'installer pour les fabricants d'installations spéciales», elles sont priées de s'annoncer à l'Inspectorat fédéral des installations à courant fort. Nous rappelons que, selon le texte révisé de l'Ordonnance sur les installations à courant fort, les installations spéciales ne peuvent, à partir du 1^{er} janvier 1950, être mises en place que par une firme possédant une autorisation correspondante, et ceci même dans le cas où la firme en question mettait déjà en place de telles installations avant le 1^{er} janvier 1950.

Inspectorat fédéral des installations à courant fort
Union des Centrales Suisses d'électricité

Construction d'usines

Inauguration de la centrale d'Ackersand II

C'est en juillet dernier que fut inaugurée solennellement la centrale hydraulique d'Ackersand I. Le jeudi matin 2 juillet,



un nombre imposant d'invités quittaient la vallée du Rhône par train spécial du chemin de fer Viège-Zermatt, pour arriver peu avant 11 heures à Ackersand, au-dessous de Stalden, où ils assistèrent à la bénédiction de la nouvelle centrale électrique par le vicaire général J. Bayard.

A côté du bâtiment des machines de la première usine d'Ackersand I, édifié en 1907 dans le style de l'époque, s'élève aujourd'hui une construction moderne en béton armé pour la nouvelle usine d'Ackersand II. Après avoir visité cette nouvelle centrale, les hôtes reprirent le train spécial pour Viège, où un banquet les attendait à la « Vieille poste ». Ils furent salués par M. Schenker, président du Conseil d'administration d'Aletsch S. A. et directeur de la Lonza S. A., tandis que quelques autres personnalités mettaient en évidence l'importance économique et sociale de la Lonza S. A. et de sa succursale d'Aletsch S. A. pour la population valaisanne.

Une mention toute spéciale revient à ce propos à la plaquette commémorative dédiée à la nouvelle usine, due à la plume de A. Fux, poète et président de la commune de Viège. Ce texte, illustré de superbes photos, ne manquera pas d'en-enthousiasmer le lecteur.

Les travaux d'édition de la centrale d'Ackersand II ayant commencé en été 1955, l'ouvrage était prêt à entrer en

service quatre ans plus tard à peine. Il s'agit d'une usine à haute pression au fil de l'eau utilisant la chute de 529,5 m de la Viège de Matt entre Mattsand et Ackersand, et constituant le palier inférieur d'un groupe de centrales dont le palier supérieur sera aménagé ultérieurement sur la même rivière entre Randa et Mattsand. On a établi à Mattsand un bassin de compensation d'une capacité utile de 210 000 m³, d'où l'eau s'écoule par une galerie sous pression de 12,5 km de longueur sur le flanc gauche de la vallée jusqu'au château d'eau situé au-dessous de Törbel, pour arriver de là par un puits sous pression à la salle des machines d'Ackersand II. La productibilité annuelle moyenne de la nouvelle centrale est de 255 millions de kWh et sa puissance maximum possible de 58 MW. Le nouveau bâtiment des machines est adossé à celui de la centrale d'Ackersand I, qui utilise l'eau de la Viège de Saas.

Fig. 1

La centrale d'Ackersand
Au premier plan le nouveau bâtiment des machines

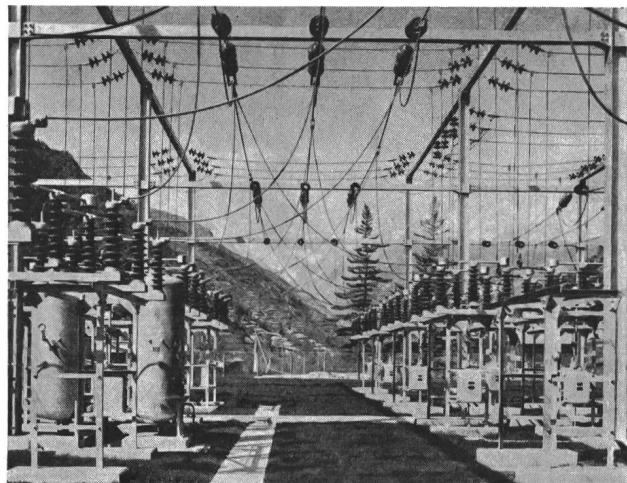


Fig. 2
Le poste de couplage en plein air

Congrès et sessions

Journées d'étude de l'énergie hydraulique à Munich

La « Vereinigung Deutscher Elektrizitätswerke (VDEW) » organise en commun avec la « Arbeitsgemeinschaft der Wasserwirtschaftsverbände (AWWV) » du 21 au 23 octobre 1959 à Munich des Journées d'étude de l'énergie hydraulique. Les conférences sont réparties en plusieurs groupes:

Economie hydraulique

Agencement des centrales hydrauliques et des machines hydrauliques

Problèmes et expériences de la construction de grandes centrales hydrauliques

Problèmes posés par les installations de mesure et de réglage dans les centrales hydrauliques

Le Secrétariat de l'U.S.C. donnera volontiers des renseignements plus détaillés sur ces journées d'étude.

Communications de nature économique

Mouvements d'énergie des CFF: 2^e trimestre 1959

620.9 : 621.33(494)

Production et consommation	2 ^e trimestre (Avril — Mai — Juin)					
	1959			1958		
	GWh	en % du total	en % du total général	GWh	en % du total	en % du total général
A. Production des usines des CFF						
Usines d'Amsteg, Ritom, Vernayaz, Barberine, Massaboden et usines auxiliaires de Göschenen et Trient						
Production totale (A)	210,0		68,0	202,2		66,8
B. Achats d'énergie						
a) des usines en copropriété de l'Etzel et de Rupperswil-Auenstein	36,1	36,6	11,7	65,0	63,5	21,4
b) d'usines appartenant à des tiers (Miéville, Mühlberg, Spiez, Göschen, Lungernsee, Seebach et Küblis)	62,6	63,4	20,3	37,1	36,5	11,8
Achats totaux (B)	98,7	100,0	32,0	102,1	100,0	33,2
Total général de la production et des achats d'énergie (A + B)	308,7		100,0	304,3		100,0
C. Consommation						
a) pour la traction	253,5	82,2		237,9	78,2	
b) consommation propre et pertes de transport ...	39,6	12,8		37,8	12,4	
c) vente à des tiers	10,3	3,3		9,4	3,1	
d) vente d'excédents d'énergie	5,3	1,7		19,2	6,3	
Consommation totale (C)	308,7	100,0		304,3	100,0	

Influence de la semaine de 5 jours sur la consommation d'énergie électrique

658.381 : 621.311.1(43)

Nous extrayons les indications sommaires suivantes d'un rapport publié dans le périodique allemand *Praktische Energiekunde*¹⁾, organe de la *Forschungsstelle für Energiewirtschaft an der Technischen Hochschule Karlsruhe*, en espérant qu'elles inciteront nos lecteurs à établir des comparaisons avec les conditions rencontrées en Suisse.

En 1956 les organisations d'employeurs et d'employés ont convenu de réduire la durée normale du travail sur tout le territoire de la République fédérale allemande (BRD = Bundesrepublik Deutschland) de 48 à 45 heures par semaine, à égalité de salaires. On a admis que la rationalisation croissante des procédés de fabrication permettrait de compenser la réduction de la durée du travail par un accroissement correspondant de la productivité. Ceci conduit à une mécanisation et à une automatisation plus prononcées, donc éventuellement à une demande accrue d'énergie et de puissance.

Les observations faites jusqu'ici ont montré que, pour des recherches de ce genre sur l'accroissement de la demande d'énergie et de puissance, il faut tout d'abord déterminer la réduction effective de la durée du travail. Or, celle-ci n'est pas identique à la réduction convenue par contrat, en ce sens que l'on continue souvent à travailler le samedi comme naguère, mais que le temps correspondant est rétribué d'après les nouveaux accords comme heures supplémentaires à un tarif plus élevé. Par ailleurs, la réduction effective de la durée du travail n'a pas eu lieu partout de la même manière (par exemple passage à la semaine de 5 jours avec samedi libre, alternance des semaines de 5 et de 6 jours, réduction quotidienne des heures de travail en maintenant la semaine de 6 jours). Il existe des entreprises où la durée hebdomadaire du travail était déjà concentrée sur 5 jours avant la réduction générale, et d'autres qui avaient déjà introduit antérieurement l'alternance des semaines de 5 et de 6 jours. Il n'en demeure pas moins qu'à partir de 1957 on constate en moyenne pour l'ensemble du territoire de la BRD, ainsi que pour les régions spécialement examinées, une réduction effective des heures de travail et l'extension du samedi libre.

¹⁾ *Praktische Energiekunde*, année 1959, n° 1, p. 52...73.

Pour juger de l'influence de la réduction de la durée du travail (semaine de 5 jours) sur la consommation d'énergie électrique, on possède les résultats d'enquêtes de différentes grandes entreprises allemandes d'électricité, telles que le Rheinisch-Westfälisches Elektrizitätswerk (sans l'exportation ni la fourniture à la grande industrie chimique et aux revendeurs), l'Hamburgisches Elektrizitätswerk (zone du Grand Hambourg), la BEWAG de Berlin, les Stadtwerke Karlsruhe, etc.

Au tableau I figure la consommation d'énergie les samedis et dimanches, en pour cent de l'énergie moyenne fournie les jours ouvrables avant et après l'introduction de la durée réduite du travail. Il s'agit partout de moyennes annuelles. Le RWE et la BEWAG ont pris comme fourniture moyenne d'énergie par jour ouvrable la moyenne hebdomadaire du lundi au vendredi, Hambourg la consommation du troisième mercredi du mois.

Tableau I

Année	Durée hebdomadaire du travail en BRD h	Consommation en pour cent le samedi et le dimanche (consommation « normale » les jours ouvrables = 100 %)					
		RWE sa di	Hambourg sa di	BEWAG sa di	Karlsruhe sa di		
1955	48,8	— —	93 66	91 62	84 51		
1956	48,0	91 58	92 67	90 63	81 52		
1957	46,4	87 55	88 67	84 62	76 52		

Ce tableau montre que la réduction de la durée du travail a entraîné pour toutes les entreprises mentionnées une baisse très nette de la consommation d'énergie le samedi, comparativement à la consommation normale par jour ouvrable. En revanche, la consommation dominicale n'a pas ou que très peu changé durant la période considérée. D'autres indications données dans le rapport original attestent qu'aux quelques jours fériés qui tombèrent en partie pendant la semaine, durant la période en question, la consommation n'a pratiquement pas diminué, d'où l'on pourrait conclure que l'exploitation dans l'industrie n'a pas beaucoup changé ces jours-là. A propos des chiffres du tableau I, remarquons qu'il s'agit de la consommation totale, et non pas seulement de la four-

niture des entreprises électriques à l'industrie, de sorte que ces chiffres peuvent avoir été influencés aussi par d'autres facteurs, indépendants de la durée du travail dans l'industrie.

La consommation totale d'énergie électrique dans la zone approvisionnée par une entreprise donnée se compose des consommations des groupes les plus divers, qui peuvent présenter des différences considérables quant au rapport des besoins du samedi et du dimanche à ceux d'un jour ouvrable moyen. Pour les conditions valables dans la République fédérale allemande, le rapport original indique les estimations suivantes, concernant l'année 1956 (donc avant la réduction de la durée du travail):

Répartition relative (en %) de la consommation dans la BRD en 1956 par groupes de consommateurs et suivant les jours de la semaine (entreprises de distribution publique seulement)

Tableau II

Groupe de consommateurs	Consommation en %			
	lundi à vendredi (par jour)	samedi	dimanche	semaine entière
Industrie	9,3	7,0	4,0	57,5
Ménages	1,8	1,9	1,9	12,6
Commerce et artisanat . . .	1,5	1,4	0,3	9,2
Transports	0,5	0,5	0,4	3,4
Institutions publiques . . .	0,6	0,3	0,2	3,5
Agriculture	0,3	0,4	0,4	2,5
Puissances d'occupation (NATO)	0,3	0,3	0,2	2,0
Pertes	1,4	1,2	1,0	9,2
Total	5 × 15,75 = 78,6	13	8,4	100

En établissant le tableau II, on avait admis pour simplifier que la consommation par jour ouvrable du lundi au vendredi était en moyenne constante durant toute l'année. Pour une étude plus exacte, il fallut tenir compte des différences réelles entre les jours de la semaine et des influences saisonnières (par exemple dans les réseaux où la charge dépend sensiblement du chauffage électrique des locaux en hiver, ou des installations de climatisation et de réfrigération en été).

En tentant de déterminer l'influence de la réduction de la durée du travail sur certaines branches de l'industrie ou certains gros établissements industriels, on a constaté qu'il faut opérer très soigneusement et avec circonspection pour obtenir des résultats vraiment utilisables. D'une part, la période d'observation devrait s'étendre à plusieurs années, mais d'autre part les industries en voie de développement peuvent entre temps modifier leurs procédés de fabrication, la nature des produits fabriqués ou bien leur quantité. Enfin, il importe de savoir si, par exemple, d'autres agents énergétiques tels que le charbon, le mazout ou le gaz ont été remplacés par l'énergie électrique ou inversement, si les températures extérieures et intérieures exercent une influence sur la consommation d'énergie électrique, etc. La liste des facteurs à prendre en considération figurant dans l'article original est longue de deux pages.

Les calculs effectués dans diverses industries ont donné les résultats suivants: pour l'industrie allemande du ciment, l'introduction systématique de la semaine de 5 jours avec maintien de la production actuelle nécessiterait un accroissement de puissance de 50 MW durant toute l'année. Dans une grande usine sidérurgique, les fours électriques auraient besoin d'une puissance supplémentaire de 50 MW si, de l'exploitation continue actuelle pendant 7 jours, l'on passait à la semaine de 5 jours (lundi au vendredi), tout en maintenant la production au même niveau.

Etant donné que jusqu'ici, après la réduction contractuelle de la durée du travail dans l'industrie allemande, il a souvent été fait davantage d'heures supplémentaires, cette réduction n'a pas encore déployé tous ses effets quant à l'augmentation de puissance pendant les cinq jours ouvrables et quant à la diminution de la consommation le samedi et le dimanche. Toutefois, si le travail du samedi au tarif des heures supplémentaires cessait, la production restant inchangée, on s'attend dans la BRD à une surcharge de 200 à 300 MW durant les cinq jours ouvrables de lundi à vendredi. Si, de plus, le travail dominical était suspendu partout où c'est techniquement possible, il en résulterait pour la BRD une demande accrue de puissance de 500 à 1000 MW avec introduction systématique de la semaine de 5 jours sur tout le territoire du pays, en supposant que le volume de la production reste inchangé. Bien qu'il s'agisse seulement d'estimations, ces chiffres montrent que l'étude de ces problèmes est d'une grande importance pour l'industrie de l'énergie électrique.

P. Troller

Données économiques suisses

(Extraits de «La Vie économique» et du

«Bulletin mensuel Banque Nationale Suisse»)

N°		Juillet	
		1958	1959
1.	Importations (janvier-juillet) . . .	620,8 en 10 ⁶ fr.	701,6 (4 510,7) (4 564,8)
	Exportations (janvier-juillet) . . .	578,0 (3 748,2)	616,8 (3 958,6)
2.	Marché du travail: demandes de places	1 721	1 322
3.	Index du coût de la vie*) (août 1939 = 100)	182,4	179,9
	Index du commerce de gros*) (août 1939 = 100)	215,2	213,1
	Prix courant de détail*: (moyenne du pays) (août 1939 = 100)		
	Eclairage électrique ct./kWh	33	33
	Cuisine électrique ct./kWh	6,6	6,6
	Gaz ct./m ³	29	30
	Coke d'usine à gaz fr./100 kg	19,73	16,52
4.	Permis délivrés pour logements à construire dans 42 villes . (janvier-juillet)	1 405 (8 977)	2 628 (14 373)
5.	Taux d'escompte officiel . . %	2,5	2,0
6.	Banque Nationale (p. ultimo) Billets en circulation . . 10 ⁶ fr.	5 543,8	5 785,7
	Autres engagements à vue 10 ⁶ fr.	3 236,0	2 858,5
	Encaisse or et devises or 10 ⁶ fr.	8 789,9	8 737,0
	Couverture en or des billets en circulation et des autres engagements à vue %	93,97	96,39
7.	Indices des bourses suisses Obligations	le 25 Juin 99	le 26 Juin 98
	Actions	407	541
	Actions industrielles	555	687
8.	Faillites (janvier-juillet)	39 (280)	38 (248)
	Concordats (janvier-juillet)	17 (96)	10 (98)
9.	Statistique du tourisme Occupation moyenne des lits existants, en %	Juin 1958 37,7	1959 39,8
10.	Recettes d'exploitation des CFF seuls Recettes de transport Voyageurs et marchandises (janvier-juin)	Juin 1958 en 10 ⁶ fr. (392,9)	1959 71,0 (395,7)
	Produits d'exploitation (janvier-juin)		77,7 (432,5)
			72,1 (435,4)

*) Conformément au nouveau mode de calcul appliqué par le Département fédéral de l'économie publique pour déterminer l'index général, la base juin 1914 = 100 a été abandonnée et remplacée par la base août 1939 = 100.

**Production et distribution d'énergie électrique
par les entreprises suisses d'électricité livrant de l'énergie à des tiers**

Communiqué par l'Office fédéral de l'économie électrique et l'Union des Centrales Suisses d'électricité

La présente statistique concerne uniquement les entreprises d'électricité livrant de l'énergie à des tiers. Elle ne comprend donc pas la part de l'énergie produite par les entreprises ferroviaires et industrielles (autoproducateurs) qui est consommée directement par ces entreprises.

Mois	Production et achat d'énergie												Accumulation d'énergie				Exportation d'énergie	
	Production hydraulique		Production thermique		Energie achetée aux entreprises ferroviaires et industrielles		Energie importée		Energie fournie aux réseaux		Différence par rapport à l'année précédente	Energie emmagasinée dans les bassins d'accumulation à la fin du mois		Variations mensuelles — vidange + remplissage				
	1957/58	1958/59	1957/58	1958/59	1957/58	1958/59	1957/58	1958/59	1957/58	1958/59	1957/58	1958/59	1957/58	1958/59	1957/58	1958/59		
	en millions de kWh												%		en millions de kWh			
	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	
Octobre	1035	1355	4	1	23	52	165	21	1227	1429	+ 16,5	2167	3094	- 202	- 32	112	235	
Novembre ..	907	1176	23	2	17	23	250	74	1197	1275	+ 6,5	1895	2844	- 272	- 250	78	124	
Décembre ..	854	1151	31	2	18	21	344	147	1247	1321	+ 5,9	1520	2398	- 375	- 446	86	125	
Janvier	870	1192	31	2	21	26	345	99	1267	1319	+ 4,1	1158	1943	- 362	- 455	89	128	
Février	978	1114	6	1	27	24	114	99	1125	1238	+ 10,0	974	1368	- 184	- 575	83	135	
Mars	1168	1186	2	1	23	27	56	65	1249	1279	+ 2,4	522	961	- 452	- 407	81	145	
Avril	1054	1259	4	1	21	24	69	19	1148	1303	+ 13,5	327	668	- 195	- 293	75	140	
Mai	1322	1299	1	—	67	56	12	31	1402	1386	- 1,1	1043	920	+ 716	+ 252	258	255	
Juin	1387	1375	1	1	48	84	35	56	1471	1516	+ 3,1	1693	1674	+ 650	+ 754	338	347	
Juillet	1482	1399	1	1	50	85	53	69	1586	1554	- 2,0	2505	2518	+ 812	+ 844	402	382	
Août	1451		1		50		39		1541			3073		+ 568		406		
Septembre ..	1443		0		50		11		1504			3126 ^{a)}		+ 53		380		
Année	13951		105		415		1493		15964							2388		
Oct.-Mars...	5812	7174	97	9	129	173	1274	505	7312	7861	+ 7,5			- 1847	- 2165	529	892	
Avril-Juillet .	5245	5332	7	3	186	249	169	175	5607	5759	+ 2,7			+ 1983	+ 1557	1073	1124	

Mois	Répartition des fournitures dans le pays												Fournitures dans le pays y compris les pertes				
	Usages domestiques, artisanat et agriculture		Industrie		Electro-chimie, métallurgie, thermie		Chaudières électriques ¹⁾		Traction		Pertes et énergie de pompage ²⁾		sans les chaudières et le pompage		avec les chaudières et le pompage		
	1957/58	1958/59	1957/58	1958/59	1957/58	1958/59	1957/58	1958/59	1957/58	1958/59	1957/58	1958/59	1957/58	1958/59	1957/58	1958/59	
	en millions de kWh																
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
Octobre	523	567	218	215	169	168	14	27	55	59	136	158	1099	1153	+ 4,9	1115	1194
Novembre ..	540	576	217	203	153	157	4	10	65	68	140	137	1110	1137	+ 2,4	1119	1151
Décembre ..	582	607	209	203	144	165	3	6	73	67	150	148	1151	1186	+ 3,0	1161	1196
Janvier	586	609	214	202	138	157	3	6	81	72	156	145	1164	1183	+ 1,6	1178	1191
Février	512	544	190	196	131	150	5	8	69	68	135	137	1025	1092	+ 6,5	1042	1103
Mars	570	558	208	194	170	166	6	16	76	68	138	132	1160	1115	- 3,9	1168	1134
Avril	506	532	195	205	182	206	9	26	55	56	126	138	1060	1135	+ 7,1	1073	1163
Mai	484	520	191	191	180	181	60	41	55	50	174	148	1044	1072	+ 2,7	1144	1131
Juin	463	505	193	207	169	170	84	58	56	50	168	179	1017	1079	+ 6,1	1133	1169
Juillet	468	499	194	197	180	173	99	60	59	59	184 ⁽²⁸⁾	184 ⁽³⁹⁾	1057	1073	+ 1,5	1184	1172
Août	473		191		175		88		52		156 ⁽³⁹⁾		1029			1135	
Septembre ..	495		205		168		51		51		154		1062			1124	
Année	6202		2425		1959		426		747		1817 ⁽¹⁷²⁾		12978			13576	
Oct.-Mars...	3313	3461	1256	1213	905	963	35	73	419	402	855 ⁽³⁹⁾	857 ⁽³⁰⁾	6709	6866	+ 2,3	6783	6969
Avril-Juillet .	1921	2056	773	800	711	730	252	185	225	215	652	649	4178	4359	+ 4,3	4534	4635

¹⁾ D'une puissance de 250 kW et plus et doublées d'une chaudière à combustible.

²⁾ Les chiffres entre parenthèses représentent l'énergie employée au remplissage des bassins d'accumulation par pompage.

³⁾ Colonne 15 par rapport à la colonne 14.

⁴⁾ Capacité des réservoirs à fin septembre 1958: 3220 millions de kWh.

Production et consommation totales d'énergie électrique en Suisse

Communiqué par l'Office fédéral de l'économie électrique

Les chiffres ci-dessous concernent à la fois les entreprises d'électricité livrant de l'énergie à des tiers et les entreprises ferroviaires et industrielles (autoproducuteurs).

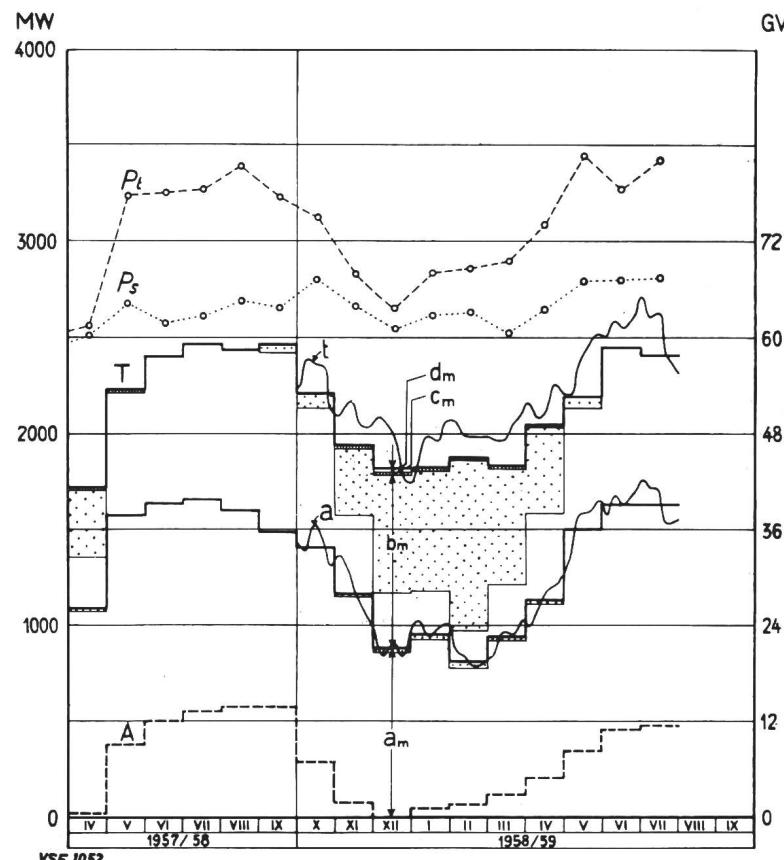
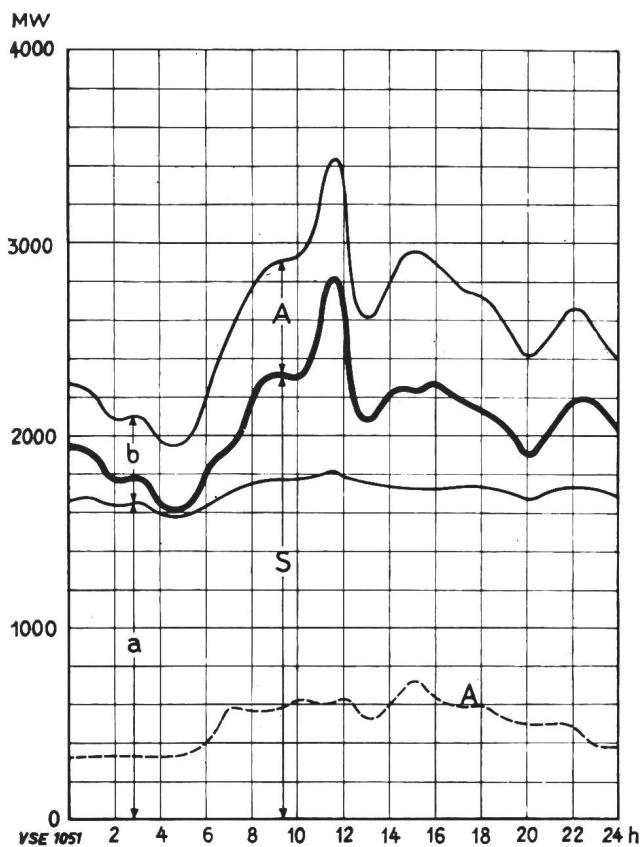
Mois	Production et importation d'énergie										Accumulation d'énergie				Exportation d'énergie	Consommation totale du pays	
	Production hydraulique		Production thermique		Energie importée		Total production et importation		Différence par rapport à l'année précédente	Energie emmagasinée dans les bassins d'accumulation à la fin du mois		Variations mensuelles — vidange + remplissage					
	1957/58	1958/59	1957/58	1958/59	1957/58	1958/59	1957/58	1958/59		1957/58	1958/59	1957/58	1958/59	1957/58	1958/59		
en millions de kWh										% en millions de kWh							
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
Octobre	1264	1639	11	7	165	21	1440	1667	+15,8	2332	3331	— 223	— 34	112	238	1328	1429
Novembre ..	1064	1377	31	9	256	75	1351	1461	+ 8,1	2039	3063	— 293	— 268	78	128	1273	1333
Décembre ..	980	1324	38	10	356	149	1374	1483	+ 7,9	1639	2579	— 400	— 484	86	132	1288	1351
Janvier	982	1353	40	11	358	99	1380	1463	+ 6,0	1256	2080	— 383	— 499	89	135	1291	1328
Février	1099	1250	14	11	123	101	1236	1362	+ 10,2	1063	1463	— 193	— 617	83	143	1153	1219
Mars	1307	1351	10	8	60	69	1377	1428	+ 3,7	580	1016	— 483	— 447	87	160	1290	1268
Avril	1222	1459	10	8	73	26	1305	1493	+ 14,4	355	710	— 225	— 306	88	174	1217	1319
Mai	1647	1629	5	5	12	34	1664	1668	+ 0,2	1125	992	+ 770	+ 282	295	295	1369	1373
Juin	1725	1763	4	5	35	56	1764	1824	+ 3,4	1850	1821	+ 725	+ 829	393	390	1371	1434
Juillet	1835	1787	5	6	53	70	1893	1863	— 1,6	2734	2739	+ 884	+ 918	460	428	1433	1435
Août	1808		3		39		1850			3311		+ 577		464		1386	
Septembre ..	1770		4		11		1785			3365 ^{a)}		+ 54		423		1362	
Année	16703		175		1541		18419							2658		15761	
Oct.-Mars ...	6696	8294	144	56	1318	514	8158	8864	+ 8,7			- 1975	- 2349	535	936	7623	7928
Avril-Juillet .	6429	6638	24	24	173	186	6626	6848	+ 3,4			+ 2154	+ 1723	1236	1287	5390	5561

Mois	Répartition de la consommation totale du pays														Consommation du pays sans les chaudières et le pompage	Différence par rapport à l'année précédente		
	Usages domestiques, artisanat et agriculture		Industrie		Electro-chimie, métallurgie, thermie		Chaudières électriques ¹⁾		Traction		Pertes		Energie de pompage					
	1957/58	1958/59	1957/58	1958/59	1957/58	1958/59	1957/58	1958/59	1957/58	1958/59	1957/58	1958/59	1957/58	1958/59				
en millions de kWh														%				
1	2	3	4	5	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18		
Octobre	532	580	239	241	277	285	17	30	107	114	151	164	5	15	1306	1384	+ 6,0	
Novembre ..	549	588	236	228	223	238	6	15	105	109	148	151	6	4	1261	1314	+ 4,2	
Décembre ..	592	620	225	227	189	210	4	8	112	118	158	163	8	5	1276	1338	+ 4,9	
Janvier	596	622	233	228	174	187	5	8	112	120	160	160	11	3	1275	1317	+ 3,3	
Février	520	556	211	218	165	174	9	10	100	108	135	150	13	3	1131	1206	+ 6,6	
Mars	581	570	232	219	203	199	8	19	112	113	152	145	2	3	1280	1246	- 2,7	
Avril	515	543	218	231	223	255	13	28	105	108	138	152	5	2	1199	1289	+ 7,5	
Mai	493	531	215	215	295	298	69	51	102	108	152	150	43	20	1257	1302	+ 3,6	
Juin	473	516	214	231	299	302	91	68	104	113	155	168	35	36	1245	1330	+ 6,8	
Juillet	480	512	216	221	310	303	107	68	112	120	177	168	31	43	1295	1324	+ 2,2	
Août	485		211		305		97		110		158		20		1269			
Septembre ..	506		224		291		59		108		162		12		1291			
Année	6322		2674		2954		485		1289		1846		191		15085			
Oct.-Mars ...	3370	3536	1376	1361	1231	1293	49	90	648	682	904	933	45	33	7529	7805	+ 3,7	
Avril-Juillet .	1961	2102	863	898	1127	1158	280	215	423	449	622	638	114	101	4996	5245	+ 5,0	

¹⁾ D'une puissance de 250 kW et plus et doublées d'une chaudière à combustible.

^{a)} Capacité des réservoirs à fin septembre 1958: 3463 millions de kWh.

Production et consommation totales d'énergie électrique en Suisse



1. Puissance disponible le mercredi 15 juillet 1959	MW
Usines au fil de l'eau, moyenne des apports naturels	1740
Usines à accumulation saisonnière, 95 % de la puissance maximum possible	2690
Usines thermiques, puissance installée	160
Excédent d'importation au moment de la pointe	—
Total de la puissance disponible	4590

2. Puissances maxima effectives du mercredi 15 juillet 1959	
Fourniture totale	3420
Consommation du pays	2810
Excédent d'exportation	630

3. Diagramme de charge du mercredi 15 juillet 1959 (voir figure ci-contre)	
a Usines au fil de l'eau (y compris usines à accumulation journalière et hebdomadaire)	
b Usines à accumulation saisonnière	
c Usines thermiques (insignifiant)	
d Excédent d'importation (néant)	
S + A Fourniture totale	
S Consommation du pays	
A Excédent d'exportation	

4. Production et consommation	Mercredi 15 juillet 18 juillet 19 juillet
Usines au fil de l'eau	41,1 39,3 37,4
Usines à accumulation	21,7 15,0 11,3
Usines thermiques	0,2 0,2 —
Excédent d'importation	— — —
Fourniture totale	63,0 54,5 48,7
Consommation du pays	51,3 43,4 34,9
Excédent d'exportation	11,7 11,1 13,8

1. Production des mercredis
 - a Usines au fil de l'eau
 - t Production totale et excédent d'importation
2. Moyenne journalière de la production mensuelle
 - a_m Usines au fil de l'eau, partie pointillée, provenant d'accumulation saisonnière
 - b_m Usines à accumulation, partie pointillée, provenant d'accumulation saisonnière
 - c_m Production des usines thermiques
 - d_m Excédent d'importation
3. Moyenne journalière de la consommation mensuelle
 - T Fourniture totale
 - A Excédent d'exportation
 - T—A Consommation du pays
4. Puissances maxima le troisième mercredi de chaque mois
 - P_s Consommation du pays
 - P_t Charge totale

Rédaction des «Pages de l'UCS»: Secrétariat de l'Union des Centrales Suisses d'Electricité, Bahnhofplatz 3, Zurich 1;
adresse postale: Case postale Zurich 23: téléphone (051) 27 51 91; compte de chèques postaux VIII 4355;
adresse télégraphique: Electrunion Zurich. Rédacteur: Ch. Morel, ingénieur.
Des tirés à part de ces pages sont en vente au secrétariat de l'UCS, au numéro ou à l'abonnement.